



Département de la Sarthe
Commune de Solesmes

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N°3

3B1 REGLEMENT GRAPHIQUE
DECOUPAGE EN ZONES
Zone centrale

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la Délibération
du Conseil Municipal en date du
17 JANVIER 2013

ECHELLE
1 / 2 000

P.L.U.	PRESCRIT LE	DATE DE DERNIERE MODIFICATION	APPROUVE LE
REVISION N°3	10 OCTOBRE 2008	JANVIER 2013	17 JANVIER 2013

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS
TEL: 02 43 72 79 13 FAX: 09 71 70 47 71
E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr

LEGENDE

UC	ZONE URBAINE CENTRALE	R1	ZONE A RISQUE DE TASSEMENT DE NIVEAU FAIBLE
UP	ZONE URBAINE PERIPHERIQUE	R2	ZONE A RISQUE D'EFFONDREMENT GENERALISE OU LOCALISE PRESENTANT UN ALÉA FAIBLE
UPJ	ZONE URBAINE PERIPHERIQUE OU SEULES LES ANNEXES SONT AUTORISEES	R3	ZONE A RISQUE D'EFFONDREMENT GENERALISE OU LOCALISE PRESENTANT UN ALÉA FORT OU MOYEN
UA	ZONE URBAINE RESERVEE AUX ACTIVITES	S	SECTEUR SOUS A DES NUISANCES SONORES
UE	ZONE URBAINE RESERVEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS ET AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL		SECTEUR SUSCEPTIBLE D'ABRITER DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
AU	ZONE D'URBANISATION FUTURE		SECTEUR INCOGNABLE (PPRi)
AUh	ZONE D'URBANISATION GROUPEE POUR L'HABITAT		ZONES HUMIDES VALDEES PAR LA COMMISSION LOCALE
AUa	ZONE D'URBANISATION POUR LES ACTIVITES		EMPLACEMENT RESERVE
AUL	ZONE D'URBANISATION POUR LE TOURISME ET LES LOISIRS		AXE ROUTIER SUR LEQUEL LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES NE PEUVENT PAS PRENDRE DIRECTEMENT ACCES
A	ZONE RESERVEE A L'ACTIVITE AGRICOLE		SECTEUR DE RANCOCHÉE A PRESERVER
N	ZONE NATURELLE NON SPECIALEMENT PROTEGEE		ESPACES BOISES (protégés au titre de l'article L.125-1-5° du Code de l'Urbanisme (zones et abrisés soumis à déclaration préalable))
Nc	SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CONSTRUCTIBLE AU COUP PAR COUP		HAIES ET ARBRES ISOLÉS à protéger au titre du paysage (L.123-17 du Code de l'Urbanisme)
Nc1	SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CONSTRUCTIBLE AU COUP PAR COUP SUR DES TERRAINS D'AU MOINS 2000 M²		PATRIMOINE REMARQUABLE SOUMIS AU PERMIS DE DEMOUR
Ncs	SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CONSTRUCTIBLE AU COUP PAR COUP POUR LE SPIRITUEL		SIÈGE D'EXPLOITATION AGRICOLE
NL	ZONE NATURELLE DESTINEE AUX EQUIPEMENTS DE SPORTS, LOISIRS ET TOURISME OUVERTS AU PUBLIC		SOCIÉTÉ EQUESTRE
Np	ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR LES SITES ET PAYSAGES		PERIMÈTRE MONUMENT HISTORIQUE

